

REPUBLIQUE DU BENIN



**Programme Multi Phases sur l'Erosion des Zones
Côtières et l'Economie Bleue en Afrique de l'Ouest
(WACA+)**

**PLAN DE MOBILISATION DES
PARTIES PRENANTES**

Version finale

Octobre 2025

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	ii
LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DE FIGURE	v
1. INTRODUCTION	1
1.1. Contexte et justification du projet	1
2. OBJECTIF/DESCRIPTION DU PMPP	2
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	2
3.1. Approche méthodologique d'identification.....	2
3.2. Parties concernées et autres parties intéressées	3
3.2.1. Parties prenantes concernées.....	3
3.2.2. Autres parties intéressées	4
3.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables	5
4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	6
4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet.....	6
4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes	7
4.3. Plan de mobilisation des parties prenantes	16
4.4. Information des parties prenantes.....	22
4.4.1. Information aux collectivités locales et aux parties touchées	22
4.4.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations	22
4.4.2.1.Type d'information à diffuser	22
4.4.2.2. Moyens et outils de communication	22
4.4.2.3. Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes	25
4.4.2.4.Mise à jour régulière du PMPP	25
5. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES	26
5.1. Assistance aux personnes vulnérables	27
6. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	27
6.1. Ressources	27

6.2. Budget estimatif et financement.....	28
6.3. Fonctions et responsabilités de la direction.....	32
7. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	32
7.1. Objectifs du Mécanisme de Gestion des Plaintes	33
7.2. Parties prenantes concernées par le Mécanisme de Gestion des Plaintes	33
7.3. Organisation et fonctionnement du MGP	33
7.3.1.Description du mécanisme de règlement des plaintes	33
7.3.2.Dispositif du mécanisme de gestion des plaintes.....	37
8. SUIVI ET RAPPORTS	39
8.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP	39
8.2. Rapports aux groupes de parties prenantes	41
ANNEXES	42

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES

ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
BM	Banque Mondiale
CES	Cadre Environnemental et Social
DNH	Direction Nationale de l'hydraulique
EAS	Exploitation et Abus Sexuels
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuel/ Harcèlement Sexuel
EHS	Environnement, Hygiène et Sécurité
HS	Harcèlement sexuel
IDA	Association Internationale pour le Développement
MCVT	Ministère de Cadre de Vie et des Transport en charge du Développement Durable
MGP	Mécanisme de gestion des plaintes
NES	Norme Environnementale et Sociale
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PGMO	Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
SST	Santé et Sécurité au Travail
TdR	Termes de Références
UGP	Unité de Gestion du Projet
VBG	Violences basées sur le genre
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition des autres parties prenantes intéressées.....	8
Tableau 2: Répartition des participants aux consultations des parties prenantes WACA+	10
Tableau 3: Besoins des parties prenantes	12
Tableau 4: Synthèse des rencontres institutionnelles.....	15
Tableau 5: Programme de mobilisation des parties prenantes	19
Tableau 6: Coût des activités du PMPP	30
Tableau 7: Etapes du mécanisme de gestion des plaintes	36

LISTE DE FIGURE

Figure 1: Représentation de l'actuel mécanisme de gestion des plaintes combinés du projet forêt classée et Waca Bénin	34
Figure 2. Statut du traitement des plaintes du projet WACA Bénin.....	39

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification du projet

Le programme Multi Phases sur l’Erosion des Zones Côtieres et l’Economie Bleue en Afrique de l’Ouest (WACA+) vise à stabiliser et restaurer les littoraux et à promouvoir le développement de l’économie bleue à travers l’Afrique de l’Ouest en s’appuyant sur le succès du Programme de gestion des zones côtières d’Afrique de l’Ouest (WACA ResIP) en cours dans certains pays et clôturé en juin 2025 au Bénin. WACA+ est une initiative régionale de la Banque mondiale qui s’appuie sur une approche programmatique en plusieurs phases pour soutenir et améliorer les plateformes régionales pour des solutions coordonnées et évolutives. Sa première phase est prévue pour démarrer en 2026 avec le Bénin et la Mauritanie.

Le programme WACA+ Bénin s’inscrit dans la même logique de développement que le programme WACA ResIP, dont l’objectif de développement était de renforcer la résilience des communautés et des zones côtières ciblées du littoral de l’Afrique de l’Ouest. WACA+ Bénin plus compte capitaliser sur les acquis de WACA ResIP en renforçant et en consolidant les aménagements réalisés, l’extension de la protection des aires communautaires de la biodiversité vers l’Est du littoral béninois. Il sera mis en œuvre suivant 3 composantes opérationnelles.

Composante 1 : Renforcement de la gouvernance et des institutions, vise à développer des activités régionales de contribution à la réduction de la pollution due au déversement des boues de phosphate de Kpémé (Togo), le renforcement de la capacité opérationnelle de la Cellule Nationale de Protection et de Gestion du Littoral (CNPGL) et du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) pour la gestion des Aires Marines Protégées (AMP) de la Bouche du Roy et Donatin ainsi que des Réserves de Biosphère (RB) du Mono et de l’Ouémé ; l’appui à la création et à la gestion des Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité (ACCB) et Aires Protégées Communautaires (APC). Il vise aussi la mise en œuvre du Plan d’Investissement Multi-Sectoriel (PIMS) en l’alignant sur les risques actuels liés aux changements climatiques, et du Schéma Directeur d’Aménagement du Littoral (SDAL). Cette composante appuiera aussi l’élaboration d’un programme de mise en œuvre de l’économie bleue basé sur le Plan de Gestion Intégrée des Zones Côtieres et enfin la mise en œuvre du projet.

Composante 2 : Facilitation du développement côtier, vise à développer l’écosystème entrepreneurial, la technologie des produits de l’économie bleue, le financement de coopératives de pêcheurs pour le développement d’activités durables, le développement du mécanisme d'accès au financement par crédit carbone et la mise en œuvre des activités génératrices de revenus

Component 3 : Renforcement de la résilience côtière, sera essentiellement consacrée aux travaux de stabilisation de la berge Est du fleuve Mono à Athiémedé afin de prévenir l'érosion fluviale et assurer la sauvegarde des biens et des populations riveraines, aux travaux de stabilisation de l'embouchure du fleuve Mono à Grand-Popo, avec des études de faisabilité en cours de validation dans le cadre du projet WACA ResIP qui vient de clôturer pour garantir des solutions durables au risque d'inondation de la commune et la construction d'ouvrage de protection de la côte sur le segment Est du Littoral. Cette composante a entre autres activités la restauration des écosystèmes aquatiques, terrestres et marins, y compris le reboisement des mangroves, la restauration des marais et la réhabilitation des terres dégradées, des habitats de survie et de couloirs de migration de quelques espèces migratrices et le rétablissement de la route de l'eau le long de la lagune côtière de Grand-Popo à Sèmè-Podji en vue de leur valorisation écotouristique.

La mise en œuvre des activités ces différentes composantes nécessitera une inter action avec plusieurs acteurs locaux et parties prenantes qui doivent être identifiées, catégorisées et leurs besoins de mobilisation et de communication planifiés.

2. OBJECTIF/DESCRIPTION DU PMPP

L'objectif global du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est de définir un programme d'engagement des parties prenantes, y compris la divulgation d'informations au public et la consultation, dans le cadre des mécanismes de prise de décision tout au long du cycle du projet.

Le PMPP décrit les moyens par lesquels l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et inclut un mécanisme par lequel les personnes peuvent exprimer leurs préoccupations, fournir des informations en retour ou déposer des plaintes concernant les activités du projet ou toute autre activité liée au projet. Le PMPP met spécifiquement l'accent sur les méthodes permettant de mobiliser les groupes considérés comme les plus vulnérables et qui risquent d'être exclus des avantages du projet.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

3.1. Approche méthodologique d'identification

Conformément à la NES N°10, l'élaboration du présent PMPP s'est basée sur la démarche participative. Cette approche méthodologique qui se veut inclusive a permis l'implication de l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le projet. Ainsi, elle a graduellement permis l'intégration des avis, propositions et arguments des différentes parties prenantes. La mise en œuvre de cette démarche méthodologique s'est faite en cinq (5) étapes essentielles :

- (i) **identification des parties prenantes** : basée sur la revue documentaire (document de conception du projet, rapport sur les principales activités de la phase 1 du projet, etc.) et les consultations initiales avec les informateurs clés dans les zones d'intervention du projet. Cette étape a permis d'avoir une bonne compréhension du projet en ressortant les informations utiles relatives à sa mise œuvre. Aussi, elle a permis de capitaliser sur les acquis du projet parent clôturé à fin juin 2025 sur les différentes catégories des communautés qui ont participé à ses activités ;
- (ii) **planification de la consultation et de la diffusion de l'information sur le projet** : cette étape a consisté à la prise de contact avec l'unité de gestion du projet, les collectivités locales de certaines communes de Grand-Popo, Athiéché, Abomey-Calavi, Ouidah, Sémé-Podji, dont les populations vivent près des formations de mangrove et des réserves de biosphère et en tirent des bénéfices à travers les services écosystémiques fournis. Cette planification a été facilité par les mairies des localités concernées. Le choix des communes d'intervention obéit à des critères bien précis. En effet, dans le contexte actuel de la mise en œuvre du projet parent, le côté Ouest du littoral du Bénin avait bénéficié des aménagements comme prévus. Le côté Est a alors été ajouté à la phase 2 du projet et fera l'objet d'étude spécifique ;
- (iii) **consultation des parties prenantes** : les rencontres avec les populations bénéficiaires du projet y compris les femmes dans les zones de mise en œuvre du projet, les personnes ou

groupes vulnérables, les acteurs institutionnels du projet, les associations actives dans le domaine de la protection des mangroves, les autorités locales concernées par le projet ont pour objectif, d'intégrer les préoccupations, les avis et les recommandations de ces différents acteurs à la prise de décision, dans la mesure du possible. Ces consultations ont permis de compléter les informations issues de l'analyse bibliographique, de recueillir des données complémentaires et surtout de discuter des enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet et de leurs préoccupations/besoins dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Ces consultations ont été menées dans les communes ci-dessus indiquées et ont connu la participation de 134 personnes dont 112 hommes et 22 femmes (Cf. comptes rendus en annexe).

- (iv) **analyse des parties prenantes** : l'analyse des parties prenantes a été réalisée dans un premier temps à partir des données collectées lors des rencontres institutionnelles et dans un second temps lors des consultations des parties prenantes. Cette analyse a permis de catégoriser les parties prenantes et de ressortir leurs besoins et préoccupations spécifiques en termes de mobilisation et d'information.
- (v) **élaboration du rapport de PMPP** : elle s'est faite sur la base des résultats des analyses effectuées des données sociales collectées lors de la phase de terrain et ceux de la recherche bibliographique. Son format de rédaction suit rigoureusement les directives de la NES 10.
- (vi) **Restitution du rapport** : elle s'est faite à travers un atelier de restitution dans les locaux de l'UIGP et a connu la participation des représentants de toutes les parties prenantes. Au cours de cet atelier, les diverses informations collectées sur le terrain et leur traitement ont été soumises aux participants. Ces derniers ont apporté des amendements de forme et de fonds dans le rapport. Ainsi, que ce soit l'identification des parties prenantes et leurs besoins ainsi que les rôles des acteurs institutionnels, des amendements, des reformulations, etc. ont été apportés et prise en compte dans le rapport.

3.2. Parties concernées et autres parties intéressées

3.2.1. Parties prenantes concernées

Les parties concernées comprennent les communautés locales vivantes proche des mangroves, les membres des communautés et d'autres parties susceptibles d'être affectées directement par le projet. Il s'agit entre autres des parties autres que les communautés directement touchées, notamment : les personnes vivant en aval de l'embouchure de la bouche du Roy autour des mangroves à restaurer, les ONG intervenant dans la préservation des mangroves, la population bénéficiaire, les pêcheurs, les maraîchères, les hôteliers, les chefs de cultes, les artisans, les saliculiteurs, les sages, les commerçants, les femmes tressées de jonc, les mareyeuses, les propriétaires terriens, les ONG, les populations riveraines, les chasseurs, les exploitants forestiers, les femmes ménagères, les maraîchères, les guides touristiques, les éco gardes, les pisciculteurs/aquaculteurs, les mareyeuses, les horticultrices, les producteurs de biopesticides, les producteurs de canne à sucre, les pêcheurs de poisson, de crustacé, de gambas, les exploitants de carrières de sable lagunaire, les coopératives transformatrices de Jacynthe d'eau en natte et autres objets d'art, les associations socioprofessionnelles intervenants dans les zones proche des mangroves.

3.2.2. Autres parties intéressées

Les autres parties prenantes intéressées par le projet désignent aussi des individus, groupes ou entités qui ne sont pas directement touchés par le projet mais qui ont un intérêt dans la réussite du projet. Les résultats des enquêtes de terrain montrent que sans être directement affectés ou touchés par les impacts du projet, certaines organisations y manifestent un intérêt. La liste et la composition des autres parties intéressées du projet sont :

- Le Ministère du Cadre de Vie et des Transport en charge du Développement Durable (MCVT) ;
- Le Ministère de la Défense ;
- Le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le Ministère du tourisme de la culture et des arts ;
- Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) ;
- L'Agence Nationale du Domaine et du Foncier ;
- Les différentes mairies des localités concernées ;
- Les élus locaux et municipaux des localités concernées ;
- Les têtes couronnées et sage ;
- L'administration forestière (dont les gardes forestiers) ;
- Les autorités administratives et locales des communes ;
- Les ONG et organisations de la société civile en charge du développement ;
- Les groupements et organisations paysannes ;
- Les Commerçants ;
- Les Transporteurs ;
- Les consommateurs
- Les vendeurs d'intrants ;
- Les associations de femmes et de jeunes (incluant les générations futures) ;
- Les associations des personnes en situation de handicap ;
- Associations de gestion des aires communautaires et de conservation de la biodiversité ;
- Les sages et notables, les leaders religieux, les autorités locales, les leaders d'opinion ;
- Les autorités coutumières (Chefs de village, conseillers, communicateurs traditionnels etc.) ;
- Les médias locaux ;
- La préfecture maritime ;
- La Marine nationale ;
- La marine marchande ;
- Les partenaires techniques dont la Banque mondiale ;
- Etc.

Tableau 1 : Répartition des autres parties prenantes intéressées

Secteur privé	Secteur public	Société civile	Bailleurs de fonds
<ul style="list-style-type: none"> - Pisciculteurs/ aquaculteurs - Pêcheurs - Exploitants de carrières de sable lagunaires - Entreprises prestataires - Transporteurs - Commerçants 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement (Ministères), services techniques de l'administration des Eaux, Forêt et chasse - Les forces de défense et de sécurité (Marine Nationale) - Autorités locales (Mairies) - Cellule Nationale de Protection et de Gestion du Littoral - ANPT - ABP - ABE - UIGP/WACA+ - Autorités locales (Mairies) - Les forces de défense et de sécurité (Marine Nationale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Médias (Audiovisuel, radio, journaux) - Mouvements sociaux et Groupe de mobilisation - ONG - Comités de gestion des ACCB - Associations de femmes et de jeunes - Communautés bénéficiaires - Populations locales affectées par les travaux - Chefferie traditionnelle - Leaders d'opinion 	<ul style="list-style-type: none"> - Banque mondiale - NDF - Banque Africaine de Développement (BAD) - GIZ - UE - PNUD - FAO - UEMOA - Budget national

3.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables

Dans le cadre du projet, les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent inclure, sans s'y limiter, toutes les personnes qui pourraient être disproportionnellement impactées par le projet en comparaison avec les autres groupes de personnes qui sont également affectées. L'un des enjeux d'un PMPP est d'identifier les parties susceptibles d'être affectées de manière différenciée par le projet (les personnes ou les groupes) eu égard à leur situation particulière, pouvant les défavoriser ou les rendre vulnérables. Par conséquent, le PMPP est l'occasion de mettre en place un processus participatif et inclusif qui permet d'identifier les préoccupations ou priorités en ce qui concerne les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation, les avantages, et qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement. Comme groupes vulnérables, on peut citer :

- les personnes en situation d'handicaps (physiques ou mentaux) ;
- les personnes âgées de 70 ans et plus et particulièrement quand elles vivent seules ;
- les ménages dont le chef de famille est sans ressources ou quasiment sans ressources et sans soutien socioéconomique ;
- les femmes et filles membres de la communauté en proximité des sites du projet comme les salicultrices dont l'activité est intimement liée à l'eau lagunaire et au bois énergie issu de l'exploitation de la mangrove avec des revenus très faible (elles sont souvent membres des familles polygames où chaque femme a la charge de ses enfants, certaines sont des veuves sans soutien, la production de sel est saisonnière or les besoins de vie sont permanents,

l’interdiction d’utilisation de la mangrove comme bois énergie et les contraintes d’obtention de source alternative d’énergie du cuisson, difficulté d’accessibilité aux foyers améliorés en raison des coûts, les difficultés d’approvisionnement de l’iode d’apport au sel produit sur les bâches, etc.);

- les veuves et orphelins sans revenu conséquent ;
- les déplacés internes.
- Etc.

Les consultations actuelles ont permis de rencontrer quelques salicultrices traditionnelles considérées comme des personnes vulnérables selon les critères de la NES 10 dans la catégorie des parties prenantes affectées par le projet. Les dispositions du PMPP permettront d’approfondir les consultations avec ces groupes vulnérables.

Des mesures spécifiques seront mises en œuvre dans le cadre du projet, en vue de s’assurer de la prise en compte des besoins et préoccupations spécifiques de ces différents groupes, de leur participation et implication. Les catégories identifiées ci-dessus seront vérifiées et mises à jour au cours du processus d’examen préalable des sous-projets et d’évaluation environnementale et sociale.

Au cours de cette phase, l’UIGP et ses consultants seront également responsables de l’identification du représentant des groupes vulnérables dans chaque zone d’intervention concernée, et ils seront mobilisés afin de s’assurer que les activités du projet et les mesures d’atténuation prévues ont pris en compte les besoins des personnes vulnérables.

4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Dans le cadre de la préparation du présent PMPP, et en plus des rencontres institutionnelles cinq séances de consultations publiques avec toutes les parties prenantes du projet dans cinq différentes communes du littoral ont été menées. Ainsi, les consultations ont été tenues les 13, 14, 19, 20 août 2025 respectivement dans les communes de Grand-Popo, Athiémedé, Abomey-Calavi, Ouidah et Sémè-Podji avec la participation de 134 personnes dont 112 hommes et 22 femmes (résumé des comptes rendus en annexe).

Tableau 2 : Répartition des participants aux consultations des parties prenantes WACA plus

Ville	Date de tenue de la consultation	Nbre total de participants	Participation	
			Hommes	Femmes
Grand-Popo	13 août 2025	36	33	3
Athiémedé	14 août 2025	24	16	8
Abomey-Calavi	19 août 2025	31	25	6
Ouidah	19 août 2025	25	21	4
Sémè-Podji	20 août 2025	18	17	1
TOTAL		134	112	22

Les parties prenantes ont été entretenues sur les composantes et les activités du projet afin de recueillir leurs points de vue et appréciation. Un rappel des principales interventions de WACA ResIP a été fait avant la présentation des futures interventions de WACA plus. Au terme des cinq séances de consultation, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- renforcer les Activités Génératrices de Revenu (AGR) ;
- appuyer la création d'un village aquacole à Sèmè-Podji ;
- construire des ouvrages de protection de la côte dans le village de Sèyvè (Sèmè-Podji) ;
- mettre en place une économie circulaire ;
- impliquer davantage les acteurs institutionnels intervenants sur le littoral ;
- contribuer à la mise en œuvre des recommandations issues du plan de surveillance E&S financé par le projet WACA ResIP pour lutter contre la pollution marine due aux déversements accidentels d'hydrocarbure ;
- organiser une mission conjointe WACA/ANPT/ABT de visite des aménagements de WACA en vue d'une valorisation écotouristique par l'ANPT dans le circuit vert ;
- utiliser les évènements culturels et sportifs comme moyen de sensibilisation et de communication avec les parties prenantes du projet ;
- renforcer les comités de gestion, les associations et les ONG impliqués dans la gestion des aires protégées ;
- organiser des missions d'échange sur la gestion des Aires Marines Protégées (AMP) dans les pays ayant plus d'expériences sur cette forme de gestion ;
- poursuivre les renforcement de capacités de l'ABE entamées sur WACA Resip ;
- conduire une évaluation des risques EAS/HS en collaboration avec les guichets unique de protection sociale présent au niveau de chaque commune ;
- construire des fumoirs pour les mareyeuses de sèmè-kpodji ;
- rechercher des marchés d'écoulement des produits de pêche transformés ;
- mettre en œuvre le plan d'aménagement et de gestion de la réserve de biosphère de la basse vallée de l'Ouémé ;
- appuyer la mise en œuvre du programme d'Investissement Public du CENAGREF.

4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Les échanges avec les parties prenantes identifiées ont permis de ressortir leurs besoins en termes d'information, de communication et d'appui. Il importe de rappeler que le présent PMPP doit être régulièrement mise à jour dans le cadre de la mise en œuvre du projet afin de réajuster ces besoins au fur et à mesure de l'évolution de la mise en œuvre du projet. Car les besoins des parties prenantes peuvent évoluer avec le temps ou avec l'évolution des activités du projet ou de changement de priorité par les parties prenantes. Le tableau 3 présente les besoins exprimés par les populations lors des premières consultations.

Tableau 3 : Besoins des parties prenantes

N°	Communes	Parties prenantes au projet	Besoins des parties prenantes	Mesures
1	Grand-Popo	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités locales • Chefs religieux • Producteurs agricoles, maraîchers • Populations riveraines, ONG, • Associations de développement • Commerçants • Transporteurs • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement d'un port de pêches à Avlo • Dragage du fleuve Mono aux endroits encombrés • Création d'un marché de poisson à Avlo • Mise à l'échelle de la commune des fumoirs • Restauration de la mangrove dans les villages où elle est détruite • Renforcement du système de protection de la côte contre l'érosion • Dotation des pêcheurs marins de bateau de pêche en haute mer • Dotation de barque pour la traversé du fleuve pour les élèves • Ouverture et aménagement des pistes rurales • Aménagement des 25 mètres de la rive du Mono • Renforcement des capacités techniques et financière des parties prenantes au projet • Aménagement hydro-agricole • Construction de toilettes publiques pour assurer l'assainissement des villages • Réfection des infrastructures sociocommunautaires • Installation de chambre froide pour la conservation du poisson • Valorisation des déchets agricoles pour la production d'énergie • Construction des bassins de production de sel 	<ul style="list-style-type: none"> • Initier des sous projets d'inclusion sociale des communautés (aménagement de port de pêche, de marché, de fumoirs, dotation en moyens de pêche) • Restaurer la mangrove dans les villages où elle est détruite • Renforcer les IEC dans les écoles • Assurer le suivi de la bonne gestion des latrines construites sur la côte par WACA ResIP • Développer l'engagement citoyen avec les communautés vivantes le long du littoral • Encourager les activités alternatives génératrices de revenu pour réduire la dépendance à l'exploitation de la mangrove • Développer l'économie circulaire • Organiser des réunions trimestrielles avec les parties prenantes sur l'évolution des activités du projet

N°	Communes	Parties prenantes au projet	Besoins des parties prenantes	Mesures
2	Athiémé	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités locales • Chefs religieux • Producteurs • Populations riveraines des réserves de biosphère • ONG • Associations de développement • Commerçants • Transporteurs • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et financier • Sécurisation des forêts • Aménagement des pistes rurales • Sensibilisation des communautés • Renforcements des capacités • Aménagement des berges du fleuve Mono. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les patrouilles de sécurité et de surveillance au niveau de la forêt de Naglanou • Renforcer les IEC dans les écoles • Développer l'engagement citoyen avec les communautés vivants le long du littoral • Encourager les activités alternatives génératrices de revenu pour réduire la dépendance à l'exploitation des mangroves • Organiser des réunions trimestrielles avec les parties prenantes sur l'évolution des activités du projet • Réaliser des travaux de stabilisation de la berge Est du fleuve Mono pour lutter contre l'inondation
3	Abomey-Calavi	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités locales • Elus municipaux et locaux • Agriculteurs • Populations riveraines des réserves de biosphère • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des voies d'accès dans les villages des zones humides de Togbin, Zinvié et Kparoun • Réinstallation des personnes affectées par le projet • Sensibilisation des populations à travers des activités sportives • Initiation des activités génératrices de revenu au profit des femmes • Reboisement d'essence végétal à croissance rapide, • Aménagement d'adduction d'eau potable • Installation de panneaux solaire pour l'éclairage public • Renforcement des capacités financière à travers la micro finance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager les voies d'accès dans les villages des zones humides de Togbin, Zinvié et Kparoun • Elaborer des PAR toutes les fois nécessaire avant le démarrage des aménagements • Développer l'engagement citoyen avec les communautés vivants le long du littoral et dans les zones humides de la commune • Encourager les activités alternatives génératrices de revenu pour réduire la dépendance à l'exploitation des mangroves • Renforcer les comités de gestion des réserves de biosphère comme celle de la vallée du Sitatunga déjà établi dans la commune d'Abomey-Calavi

N°	Communes	Parties prenantes au projet	Besoins des parties prenantes	Mesures
				<ul style="list-style-type: none"> Développer des activités de sensibilisation à travers des évènements culturels et sportif qui sont de grands vecteurs informationnels Initier des sous projets d'adduction d'eau potable dans les villages concernés
4	Ouidah	<ul style="list-style-type: none"> Autorités locales Chefs religieux du Zangbéto Elus municipaux et locaux Agriculteurs Populations riveraines des réserves de biosphère ONG Eco garde Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Appui pour les sources alternatives d'énergie pour les salicultrices Renforcement en équipement pour la production de sel et de poisson fumé Développer des techniques de reboisement hydrologique Redynamiser les associations de gestion des réserves Renforcer les micro-projets Renforcer les capacités des éco-gardes Promouvoir l'écotourisme Aménager les habitats des crocodiles à Avlékété Créer des sites sécurisés pour l'incubation des œufs de tortue Aménager des adductions d'eau potable Intensifier les formations et l'assistance aux producteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Mener des études sur la technique de reboisement hydrologique adaptée aux palétuviers Restaurer les mangroves sur la base des techniques validées Développer des mesures spécifiques aux salicultrices vulnérables de la commune Mener des réflexions sur l'aménagement et la préservation des habitats des crocodiles à Avlékété de concert avec les gestionnaires du terrain de golfe Initier des sous projets d'adduction d'eau potable dans les villages concernés Développer l'éco tourisme en collaboration avec l'ANPT et l'ABT Renforcer les associations de gestion des réserves et les éco gardes
5	Sémè-Podji	<ul style="list-style-type: none"> Autorités locales Chefs religieux Elus communaux et locaux Agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Assistance aux personnes menacées par la mer Accroître le reboisement Dotation en barque motorisée pour la collecte de la Jacynthe d'eau Valorisation de la Jacynthe d'eau pour la production de l'énergie et de bio fuel 	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la délimitation des domaines de l'Etat destiné à accueillir les plantations de mangrove et informer la population Faire des aménagements de protection de cote à Sèyivè/ Seme-Podji Mettre en œuvre le plan d'aménagement et de gestion de la biosphère existant

N°	Communes	Parties prenantes au projet	Besoins des parties prenantes	Mesures
		<ul style="list-style-type: none"> • Populations riveraines des réserves de biosphère • ONG • Populations riveraines du site de pèlerinage des pratiquants du christianisme céleste, du port pétrolier de Sémè-Podji • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Redynamiser la production d'huître • Faire des aménagements de protection de cote à Sèyivé • Renforcer les équipements des mareyeuses • Créer un marché d'écoulement pour les maraîchers • Renforcer les AGR, et les ACP • Sélectionner d'autre site et les intégrer dans la réserve de protection • Mettre en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de la biosphère • Appuyer la création de village aquacole • Anticiper les impacts de la réalisation du projet sur les populations marines • Appui aux associations féminines 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier l'aménagement des villages aquacoles • Initier des sous projets de valorisation de la Jacynthe d'eau et de production d'huître • Equiper les mareyeuses et appuyer à l'écoulement de leur production • Renforcer les AGR, et les ACP

Parallèlement aux consultations publiques des rencontres institutionnelles ont été menées. Lors de ces rencontres institutionnelles plusieurs sujets liés aux différents domaines d'interventions et en lien avec le projet WACA+ ont été abordés. Les besoins et recommandations de ces institutions ont également été recueillies. Tous ces points sont inscrits dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Synthèse des rencontres institutionnelles

Structure/Institution	Eléments de discussion	Besoins/Recommandations	Rôles
Préfecture maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de surveillance et de sécurité des aires marines protégées de la préfecture maritime • Surveillance du respect de la période de repos biologique (1^{er} au 31 juillet) des AMP décrétée par le ministre en charge de l'environnement • La préfecture maritime collabore avec plusieurs autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une mission de partage d'expérience dans les pays qui sont avancé sur la gestion des AMP (Gabon, Sierra Leone, Sénégal, Mauritanie) • Réorganiser les attributions de rôles et responsabilité précis entre tous les acteurs de la gestion des AMP • Mettre en œuvre les recommandations issues de 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des actions avec les acteurs institutionnels

Structure/Institution	Eléments de discussion	Besoins/Recommandations	Rôles
	<p>acteurs institutionnels (Marine nationale, l'armée de l'air, la Police républicaine, et le Port autonome de Cotonou)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limite de collaboration entre les différentes parties prenantes institutionnelles à la gestion des AMP • Faible implication des autres acteurs par la marine marchande chargée de la gestion des AMP 	<p>l'actualisation et de la simulation du plan d'urgence de pollution marine financé par le projet WACA</p>	
Marine nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des espaces marins et côtier • Appui des autres forces de sécurité nationale au besoin comme les sapeurs-pompiers sur des mission d'intervention en eau dépassant leur capacité (exemple du repêchage du bus STM accidenté dans le fleuve Ouémé à Thio dans la nuit du dimanche 17 août 2025) • Intervention en haute mer pour la surveillance des AMP 	<p>Renforcer la marine nationale par des équipements de sauvetage et de protection individuelle des marins en mission</p>	Protection et surveillance des AMP
ADELAC	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire les opérations de protection et de gestion des différents plans d'eau du Bénin • Aménagement de réserves biologiques à l'intérieur de l'ACCB de la bouche du Roy Embouchure-Onkhoué • Dragage du chenal Aho 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une étude approfondie sur la reconstruction de la route de l'eau le long de la lagune côtière par le dragage des secteurs encombrés et la mise à niveau du pont de Djonou • Mener une étude sur l'assainissement des 5 bras lagunaires afin de restaurer les écosystèmes et développer le 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la cohérence des actions du WACA+ d'avec le projet de Développement de la navigabilité globale de la frontière Nigéria à la frontière Togo en cours de formulation • Appui aux activités de WACA+ dans toutes les opérations en lien avec le dragage des plans d'eau

Structure/Institution	Eléments de discussion	Besoins/Recommandations	Rôles
	<ul style="list-style-type: none"> Appui au suivi des différents paramètres post opération de la réhabilitation/dragage des plans d'eau 	<p>transport fluvio lacustre le long de la lagune côtière</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'ADELAC par des formations et des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la protection des plans d'eau et des réserves biologiques Assurer le suivi des paramètres (Physico-Chimique) après les opérations de la réhabilitation/dragage des plans d'eau
ANPT	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement du village Méko à des fins écotouristiques Aménagement d'un terrain de golfe à l'intérieur de l'ACCB de la lagune côtière à Avlékété Développement de 5 circuits touristiques dans la ville de Ouidah : Mémorial, Culturel, Vert, métier et Historique Développement prochain des aménagements du club Med 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une mission conjointe WACA/ANPT de visite des aménagements de WACA en vue d'une valorisation écotouristique par l'ANPT dans le circuit vert Former les artisans à l'apprentissage aux constructions bioclimatiques Organiser une mission conjointe de visite du Belvédère de Bopa sur les rives du lac Ahémé en vue d'un aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de l'écotourisme dans les zones d'intervention
Cellule Nationale de Protection et de Gestion du Littoral (CNPGL)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la loi sur le littoral et la convention d'Abidjan Membre du comité technique de pilotage de WACA La Cellule a bénéficié d'appui institutionnel pour sa mise en place de la part du projet WACA ResIP Avis technique et validation des études initiées par le WACA 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la célérité institutionnelle entre le WACA et la Cellule Appuyer la cellule sur la sensibilisation des parlementaires et des acteurs de protection des ressources maritimes sur la convention d'Abidjan Appuyer la vulgarisation de la convention d'Abidjan et la loi littoral 	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux activités de WACA+

Structure/Institution	Eléments de discussion	Besoins/Recommandations	Rôles
	<ul style="list-style-type: none"> Lenteur administrative entre le la Cellule et l'UIGP/WACA en raison du fait que les courriers et informations doivent transiter par la DGEC avant de parvenir à la cellule 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la loi littorale avec l'appui à la prise des décrets d'application Renforcement de capacité des membres de la cellule Renforcement institutionnel et de son personnel Actualiser le rapport d'évaluation de la pollution du milieu marin Appuyer la mise en œuvre des recommandations du Plan de surveillance E&S des plateformes pétrolières abandonnées de Sèmè-Podji Elaborer le plan d'aménagement de l'AMP de Donatin Mener des actions pour la gestion des déchets phosphatés en provenance du Togo (le projet WACA Togo et les dispositions de la Politique Opérationnelle 7.50 sur les voies d'eau internationales peuvent être utilisées à cette fin) 	
Agence Bénin Tourisme (ABT)	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de la destination touristique à travers des activités de communication, d'organisation des actions de visibilité (visite de l'artiste Ciara au Bénin), des salons et des festivales Le volet promotion écotouristique se fait à travers la valorisation de la rivière 	<ul style="list-style-type: none"> Appui pour la communication et la visibilité des actions Développer le tourisme régénératif, agricole et industriel Mener une étude pour le développement d'un business model autour du sport pour la sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de l'écotourisme dans les zones d'intervention

Structure/Institution	Eléments de discussion	Besoins/Recommandations	Rôles
	noire, la bouche du Roy, Ganvié et la route des Tatas		
CENAGREF	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la gestion des AMP • Appui à la mise en œuvre des plans d'aménagement des ACCB 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au renforcement les capacités institutionnelles du CENAGREF par des formations et la reprise de son organigramme • Mis en œuvre du plan d'aménagement et de gestion du littoral • Revoir le plan de restructuration du CENAGREF • Mis en œuvre d'un plan d'investissement prioritaire • Mis en place d'un système d'alerte précoce. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la participation à la gestion des AMP
Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE)	<ul style="list-style-type: none"> • Appui initial de WACA pour l'ouverture de l'antenne régionale de l'ABE à Parakou • Recrutement et mise à disposition du personnel de l'ABE de l'antenne régionale de l'ABE • Formation et renforcement de capacité du personnel de l'ABE • Renforcement en équipements et matériels roulants de l'ABE • Approbation et délivrance de CCES par l'ABE pour certains sous projet de WACA • Participation au suivi environnemental de la mise en œuvre des PGES 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des actions de prise en charge du personnel de l'antenne régional de l'ABE • Formation et renforcement de capacité du personnel de l'ABE 	<ul style="list-style-type: none"> • Certification et suivi environnemental des projets mises en œuvre dans le littoral

En fonction des différentes catégories de parties prenantes, plusieurs méthodes d'engagement sont proposées et couvrent les différents besoins des parties prenantes, comme indiqué ci-dessous, entre autres :

- organiser un atelier avec les représentants de chaque catégorie de partie prenante sur la prise en compte de leurs besoins avant le démarrage du projet ;
- associer les communautés riveraines des mangroves à l'atelier de lancement du projet, avec prise de parole de représentant(e)s lors des cérémonies d'ouverture et de clôture pour renforcer leur implication ;
- tenir des séances trimestrielles de consultation avec les parties prenantes sur l'évolution des activités du projet et sur le niveau de prise en compte de leur besoin et contributions dans la prise de décision suivant des ordres du jour structurés ;
- organiser des réunions/discussions de groupes de discussion thématique avec les femmes, et avec les jeunes ;
- créer une plate-forme des acteurs institutionnels intervenant sur le littoral pour une meilleure coordination
- développer l'engagement citoyen sur le projet ;
- organiser les visites de site de commun accord avec les représentants de chaque catégorie de partie prenante ;
- tenir des séances spécifiques sur EAS/HS avec les femmes et les filles intervenant sur le projet, et plus largement avec les communautés également, en synergie avec les guichets unique de protection sociale au niveau des communes ;
- développer des actions spécifiques à l'endroit de salicultrices identifiées comme personnes vulnérables et d'autres potentielles personnes vulnérables à identifier dans le cadre du présent PMPP.

4.3. Programme de mobilisation des parties prenantes

Le plan de mobilisation des parties prenantes est traduit en un programme d'activités qui définit clairement les échéances de réalisation de chaque activité, ainsi que les personnes responsables de leur mise en œuvre. Par ailleurs, pendant la mise en œuvre du projet, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux et environnementaux seront opérés et permettront d'adapter le PMPP à la situation de mise en œuvre du projet. Le tableau ci-dessous présente le Programme de Mobilisation des Parties Prenantes par phase du projet.

Tableau 5 : Programme de mobilisation des parties prenantes

Etape du projet	Fréquence/date	Objet de la consultation/du message	Méthodes proposées	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Préparation	Une fois lors de l'élaboration du PMPP avant la négociation du projet avec la Banque	<ul style="list-style-type: none"> - Objectifs, la nature des activités, les localités du projet - Echelle et envergure du projet - Identification des parties prenantes - Modalités de la mobilisation des parties prenantes, - Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) - Intégration des préoccupations populaire dans la préparation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation publique (regroupement, interview et focus group) - Affiches d'avis de réunion - Correspondances, les réunions officielles - Les médias sociaux. - Radios communautaires - Courriels, courriers, téléphone 	Toutes les parties prenantes identifiées (Collectivités locales, Autorités coutumières, communautés locales, couches vulnérables, ONG, organisations des femmes et des jeunes, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de préparation UIGP - Consultants - Mairies
	Permanente pendant l'élaboration des documents cadres CGES, CPRP, PGMO du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges sur les instruments de sauvegardes environnementales et sociales - Echanges sur les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et - Planification des mesures d'atténuation notamment pour les groupes vulnérables et défavorisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens individuels et semi structuré, focus group - Méthode accélérée par recherche participative - Courriels, courriers, téléphone - Exploitation de documents et rapports de synthèse sectoriels - Apprentissage à partir de l'expérience de la phase 1 (leçons apprises, bonnes pratiques...) - Correspondance, les réunions officielles ; - Site Web, les médias sociaux. - Radios communautaires - Discussion avec les parties prenantes en vue de prendre en 	Toutes les parties prenantes identifiées (Collectivités locales, Autorités coutumières, communautés locales, couches vulnérables ONG, organisations des femmes et des jeunes, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de préparation UIGP - Consultants - Mairies

Etape du projet	Fréquence/date	Objet de la consultation/du message	Méthodes proposées	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
			<p>compte leur réactions/soucis/contributions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions de consultation pour l'élaboration des instruments de sauvegarde 		
	Réunions de consultation continues pour prise en compte des préoccupations réactions, soucis, et contributions des communautés du littoral dans tout le processus		<ul style="list-style-type: none"> - Echanges sur les critères d'éligibilité des personnes affectées par les plans d'aménagement des réserves de biosphères et des personnes vulnérables (salicultrices) - Echanges sur l'opérationnalisation du MGP - Echanges sur la prise en compte des besoins de toutes les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation publique (réunion, entretiens, regroupement, interview ou focus group) - Affiches, Communiqué à la radio locale et la télévision ; - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ; - Correspondance, les réunions officielles ; Site Web, les médias sociaux. - Radios communautaires 	<p>Toutes les parties prenantes identifiées (Collectivités locales, Autorités coutumières communautés locales, couches vulnérables ONG, organisations des femmes et des jeunes, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe de préparation UIGP - Consultants - Mairies
	Un communiqué dans les journaux actifs au niveau des régions, des radio communautaires et à la télévision,				
	Communication de proximité par le biais des crieurs public, <i>gongoneurs</i> ou griot suivant le village une semaine avant chaque activité nécessitant la présence des communautés				

Etape du projet	Fréquence/date	Objet de la consultation/du message	Méthodes proposées	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Phase opérationnelle du projet	Un (01) mois avant le début des réalisations physiques et permanente pendant toute la phase des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du Mécanisme de gestion des plaintes - Echanges sur les activités du projet - Discussion sur les risques et impacts E&S du projet - Diffusion des instruments de sauvegardes environnementale et sociale élaborés (Mise en œuvre des mesures de mitigation : hygiène, sécurité, VBG/EASHS, travail des enfants lors des travaux, gestion des ressources naturelles ; opportunité d'emploi) 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation publique (regroupement, interview ou focus group) - Affichage d'avis, de communiqué - Dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ; - Correspondance, les réunions officielles ; Site Web, les médias sociaux. - Radios communautaires - Information de proximité sensibilisation des populations - Organisation d'une activité sportive de lancement du projet (un match de football par exemple) 	Toutes les parties prenantes identifiées (Collectivités locales, Autorités coutumières, communautés locales, couches vulnérables ONG, organisations des femmes et des jeunes, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de supervision UIGP - Consultants - Mairies forestières
	Permanente durant la mise en œuvre du projet sur une fréquence trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des instruments de sauvegardes environnementale et sociale élaborés (Impacts environnementaux et sociaux notamment le PAR/PRMS) - Diffusion des rapports de mise en œuvre des PAR/PRMS et PGES - Choix des représentants dans le MGP 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation publique (réunion, entretiens, regroupement, interview ou focus group) - Journaux, affiches, - Emission radio et télévisuelles - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ; - Correspondance, les réunions officielles ; Site Web, les médias sociaux. - Radios communautaires - Organisation d'une activité sportive de visibilité continue sur 	Toutes les parties prenantes identifiées (Collectivités locales, Autorités coutumières, communautés locales, couches vulnérables ONG, organisations des femmes et des jeunes, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de supervision UIGP - Consultants - Mairies forestières - - -

Etape du projet	Fréquence/date	Objet de la consultation/du message	Méthodes proposées	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
		<ul style="list-style-type: none"> - Modalités d'assistance lors du paiement des indemnisations - Mesures spécifiques d'accompagnement des salicultrices 	les activités du projet (un tournoi de football par exemple)		
	Toute la durée du projet sur une fréquence trimestrielle	Exécution des activités des sous-projets d'infrastructures de reboisement et de valorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Séminaire/atelier thématiques - Rencontre multi acteurs - Réunion de chantier - Mission de supervision du projet - Visite d'inspection - Dialogues sectorielles et intersectorielles 	Toutes les parties prenantes identifiées (Collectivités locales, Autorités coutumières, communautés locales, couches vulnérables ONG, Structure de gestion des réserves de biosphère, organisations des femmes et des jeunes, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de supervision - UIGP - Consultants - Mairies - Entreprise en charge des travaux - Prestataires de services
	Trimestriellement	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'entretien et de gestion des infrastructures, des plantations - Suivi et évaluation des mesures E&S 	<ul style="list-style-type: none"> - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse - Correspondance, les réunions officielles ; Site Web, les médias sociaux. - Emissions sur les radios locales/communautaires - Activités de suivi des réalisations 	Toutes les parties prenantes identifiées (Collectivités locales, Autorités coutumières, communautés locales, couches vulnérables ONG, organisations des femmes et des jeunes, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de supervision - UIGP - Consultants - Mairies - Entreprise en charge des travaux - Prestataires de services
	Toute la durée du projet	Suivi et évaluation globale de la mise en œuvre du PMPP	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de terrain - Enquête publique auprès des bénéficiaires - Organiser une activités sportives tous les trimestres 	Toutes les parties prenantes identifiées (Collectivités locales, Autorités coutumières, Unité de Co gestion, communautés locales, couches vulnérables...)	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de supervision - UIGP - Evaluateurs du projet - Prestataires
Clôture	Dernier semestre du projet	Evaluation globale du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien, Interview - Réunions formelles 	Toutes les parties prenantes identifiées (Collectivités locales, Autorités coutumières, Unité de Co	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de supervision - UIGP

Etape du projet	Fréquence/date	Objet de la consultation/du message	Méthodes proposées	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
			<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une activité sportive de clôture du projet (un tournoi de football par exemple) 	gestion, communautés locales, couches vulnérables...	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluateurs/auditeur du projet

4.4. Information des parties prenantes

4.4.1. Information aux collectivités locales et aux parties touchées

Conformément à la NES n°10, les informations sur les risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet seront communiquées aux populations touchées par le projet et aux autres parties concernées. Le moment de la sélection sociale de l'investissement/sous-projet pourra être mis à profit pour commencer l'information aux collectivités locales et aux partenaires techniques. Ce partage d'informations se poursuivra tout au long du processus de mise en œuvre des sous-projets, dans un lieu accessible et convenu des parties prenantes et sous une forme et dans des termes compréhensibles et accessibles à toutes les couches et catégories sociales.

4.4.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

4.4.2.1. Type d'information à diffuser

Les types d'informations à diffuser sont entre autres :

- les objectifs du projet et les zones d'intervention ;
- le calendrier de mise en œuvre des activités du projet ;
- la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- les bénéfices du projet ;
- les avis de sélection en lien avec la passation de marché sur le projet ;
- le mécanisme de gestion des plaintes, y compris la résolution des plaintes EAS/HS ;
- les messages de sensibilisation thématiques.

4.4.2.2. Moyens et outils de communication

Dans le cadre de la mise en œuvre de WACA+, les outils et moyens de communication suivants seront favorisés :

✓ Consultation avec les communautés

Il s'agit en général de consultations publiques formelles, présidées par l'autorité locale, sanctionnées par un procès-verbal dûment rédigé et signé par les parties présentes. L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée dans de nombreux contextes sociaux. Ces réunions sont néanmoins utiles, pour partager des informations générales sur une activité, et ne nécessite pas toujours la prise de parole de tout le monde. Dans ces cas, elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités. Elles sont aussi considérées comme un effort de transparence et de partage de l'information et offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes. Elles complètent également les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication « officielle » et permettent de prendre en compte les orientations et décisions adoptées dans la conduite des activités du projet.

✓ Focus group

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par le même secteur (par exemple les agriculteurs, éleveurs, pisciculteurs, les salicultrices, etc.). Cette méthode a été utilisée au cours des rencontres initiales de préparation du présent PMPP. Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe ou par type d'activité. Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer : (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; (ii) la discussion est centrée sur la question à aborder ; et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites en tenant compte des disponibilités et possibilités du projet et convenir des prochaines étapes s'il y a lieu.

✓ Entretiens individuels

Cette approche cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les chefs coutumiers, les dignitaires du Zangbéto, les leaders d'opinion, les personnes vulnérables (salicultrices). Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs. Ces entretiens ont pour objectif de collecter les avis de toutes les personnes interrogées, sans discrimination, et de les prendre en compte dans la mise en œuvre du projet. Il est important d'établir des ententes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, de sorte que toutes les personnes consultées comprennent les objectifs visés par le projet et que personne ne se sente déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées. Ce message sera fait lors de la première réunion, et des rappels seront fournis lors de toutes les réunions supplémentaires. Le principal message à communiquer est le suivant : « *le Projet engage toutes les catégories de parties prenantes pour la sélection, la conception et la mise en œuvre des sous-projets. Si toutes les contributions sont prises en compte par l'équipe du projet, toutes les suggestions ne peuvent pas nécessairement être intégrées dans le projet. Votre contribution et votre engagement, cependant, sont appréciés et le projet vous rendra compte du niveau de prise en compte de vos contributions et des décisions prises* ».

✓ Médias

Les médias de masse (journaux, radios locales, télévisions, sites web, réseaux sociaux) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des communiqués de presse, des reportages sur le projet ; des campagnes de lancement, des entrevues avec la direction du projet ; des visites de sites organisées ; etc. Une collaboration étroite sera établie entre le projet (à travers sa cellule de communication) et les organes de presse afin que les informations réelles soient communiquées de manière adaptée aux différentes audiences ciblées.

✓ Site web

Ce canal sera utilisé pour la publication du PMPP, notamment sur les sites web de l'UIGP u du ministère de tutelle, dans les journaux de grande lecture et de la Banque mondiale.

✓ Ateliers et séminaires

La tenue des ateliers et séminaires rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés : ateliers de validation des instruments E&S élaborés ou de renforcement des capacités en matière de sauvegardes, de protection de l'environnement etc. peuvent être des voies où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national sont impliquées.

✓ La communication par le sport et la culture

La communication par le sport, également connue sous le nom de marketing sportif, est une stratégie puissante qui utilise le sport comme outil pour transmettre des messages et interagir avec des publics cibles. Il existe plusieurs façons de communiquer par le sport.

Sponsoring sportif : C'est l'une des formes les plus courantes. Cela consiste à soutenir financièrement un événement sportif, une équipe (sponsor maillot d'une équipe sportive), un athlète, ou une ligue en échange de visibilité).

Spots publicitaires : Diffuser des publicités pendant les retransmissions de matchs ou d'événements sportifs.

Publicité sur les panneaux : Placer des panneaux publicitaires dans les stades et les arènes.

Le sport est synonyme d'émotions : la joie de la victoire, la déception de la défaite, la persévérance. Il serait judicieux de capitaliser sur ces émotions pour créer une connexion forte avec le public. La communication par le sport est une stratégie sophistiquée qui, lorsqu'elle est bien exécutée, peut générer des résultats exceptionnels. Il s'agit de s'intégrer dans le tissu du sport, de partager ses valeurs, et de créer une connexion émotionnelle durable avec le projet.

✓ Brochures

Une brochure simplifiée de présentation du projet, présentant les informations suivantes :

- objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact et les
- principales composantes;
- les parties prenantes du projet
- principaux impacts environnementaux et sociaux du projet;
- mécanisme de consultation du projet;
- mécanisme de règlement des plaintes du projet, y compris les plaintes EAS/HS;
- disponibilité de la documentation (quoi, où);
- informations de contact du projet, les numéros d'appel pour les plaintes et renseignement,
- etc.

Cette brochure pourrait être éditée pour une large diffusion et sera actualisée de manière périodique durant la mise en œuvre du projet en intégrant les réalisations clés du projet, les activités à réaliser, les événements importants (comme les lancements d'activités, etc.), les indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux, entreprises principales et sous-traitants). Ces informations seront désagrégées par sexe et par âge.

4.4.2.3. Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Le feedback est une évaluation, positive ou négative, à la suite d'une action ou une expérience. En ce sens, les feedbacks sont indispensables car ils sont un moyen d'instaurer un climat de confiance entre le projet et ses différentes parties prenantes. En outre, le feedback permet au projet d'améliorer ses pratiques dans certains domaines et d'apprendre à miser sur ses forces.

Ainsi, les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sur les différentes activités du projet seront recueillies durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback (anonyme ou pas) par courrier électronique et courrier édité ou de manière interactive par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web du Projet ou en se rendant directement dans les locaux du projet (boîte à suggestion) ou des comités de gestion des plaintes installés au niveau des villages. Ces comités (si nécessaire) aideront ceux qui ne peuvent pas utiliser les méthodes ci-dessus à soumettre leurs questions/réclamations ou suggestions. Les feedbacks compilés par le personnel dédié du projet sont partagés avec le management du projet pour une prise en charge rapide. Les informations confidentielles fournies dans l'anonymat seront traitées dans la discréetion. Les parties prenantes concernées seront informées par écrit ou par voie orale des dispositions prises ou envisagées à la suite du traitement de leurs feedbacks dans un délai maximum de deux semaines. En outre, des réunions seront organisées sur une base trimestrielle, afin de communiquer avec les représentants des différentes parties du projet, sur l'état d'avancement du projet et la mise en œuvre des différentes activités.

Les populations ainsi que les représentants de l'administration locale, des ONG et association seront régulièrement informés pour rendre compte de l'évolution du projet, notamment la mise en œuvre des activités, y compris les mesures E&S ainsi que la performance environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du présent plan de mobilisation des parties prenantes, la gestion des plaintes, etc. Ces informations seront communiquées à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités et à travers des cadres de concertation mis en place. Pour favoriser l'accès de ces informations au plus grand nombre, des ateliers pourront être organisés au moins une fois par an, avec l'implication des collectivités territoriales, notamment des conseils régionaux et des membres des associations partenaires.

4.4.2.4. Mise à jour régulière du PMPP

La mise à jour consiste à compléter les outils prévus par le présent plan avec de nouveaux outils développés au cours de la mise en œuvre du projet pour faire face aux défis non pris en compte ou aux groupes d'acteurs dont la pertinence se révélera pendant la période d'exécution du projet et qui n'ont pas été pris en compte actuellement.

5. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES

Dans la zone d'intervention du projet, les guichets uniques de protection sociale et les organisations non gouvernementales (ONG), les mairies, la société civile les associations, existent et sont très actives dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Tous ces intervenants seront mis à contribution pour identifier cette cible et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs requêtes.

Les premières consultations ont permis d'identifier les salicultrices comme groupes de populations vulnérables sur le WACA+ en raison des éléments de constats suivants :

- l'activité de production de sel est saisonnière et intimement liée à l'eau lagunaire or les besoins de vie sont permanents ;
- la technique de production par évaporation de l'eau par chauffage est la technique préférée garantissant la production du sel iodée ;
- la source de bois énergie par excellence est la mangrove, son interdiction en vue de sa protection crée une contrainte d'approvisionnement en énergie de cuisson pour les salicultrices ;
- les revenus générés par l'activités sont très faibles et ne permettent pas aux salicultrices de vivre de leur activité (elles sont souvent membres des familles polygames où chaque femme a la charge de ses enfants, certaines sont des veuves sans soutien) ;
- les difficultés d'accessibilité aux foyers améliorés en raison des coûts ;
- les contraintes d'approvisionnement de l'iode d'apport au sel produit sur les bâches.

Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- rencontres par catégories dans les groupes vulnérables, en tenant compte du genre (âge, villages, etc.) ;
- fourniture de services de traduction dans une langue comprise et parlée selon la zone d'intervention ;
- choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- services de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;
- tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiront plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations.

Par ailleurs, l'UIGP pourrait se mettre en rapport avec les mairies des communes concernées qui seront plus à même de renseigner sur les salicultrices et autres éventuels groupes vulnérables et sur la meilleure façon de communiquer avec eux. En tout état de cause, l'UGP déterminera comment ces groupes vulnérables seront consultés sur les projets.

5.1. Assistance aux personnes vulnérables

L’assistance à accorder aux personnes vulnérables doit être adaptée à leur situation. Les mesures à définir devront permettre aux personnes concernées, d'accéder aux bénéfices et opportunités offerts par le projet, au même titre que les autres. Ainsi, les mesures suivantes peuvent être mises en œuvre au profit des personnes vulnérables ou défavorisées :

- l’inscription de la technique de production traditionnelle du sel comme un patrimoine immatériel à valoriser dans les différents circuits touristiques de Ouidah gérés par l’ANPT ;
- le développement d’activités alternatives complémentaires aux bénéfices des salicultrices ;
- les activités de sensibilisation et de communication doivent être menées de manière inclusive et de sorte à prendre en compte les besoins des groupes défavorisés ou vulnérables et dans le souci de veiller à ce que leurs droits soient respectés ;
- pour les personnes en situation de handicap, les équipes chargées de la préparation et de la mise en œuvre de sous-projet peuvent s’organiser de sorte à minimiser les distances à parcourir pour assister à des réunions de consultation, en utilisant des outils de projet tels que le mécanisme de règlement des plaintes, ou dans le cadre d’activités de projet spécifiques telles que l’EIES ou les PAR ;
- des activités de renforcement des capacités peuvent être développées pour soutenir les personnes vulnérables ayant un accès égal aux avantages du projet ;
- selon le niveau de vulnérabilité des personnes touchées et l’ampleur des impacts subis, le projet peut envisager l’accompagnement des personnes vulnérables à travers un appui en matériel spécifique : assistance lors du paiement des indemnisations, appui financier pour la mise en œuvre des activités alternatives et AGR au profit des femmes salicultrices, l’appui en bois énergie et foyers améliorés de production, etc.

Dans tous les cas, des études spécifiques doivent être menées afin de déterminer le besoin réel de ces personnes et un suivi doit être effectué auprès de ces personnes pour s’assurer de l’amélioration de leurs conditions de vie à travers les retombées positives du projet.

6. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

6.1. Ressources

L’UIGP/WACA+ mobilisera les ressources financières nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes (Divulgation du PMPP ; fonctionnement du comité de gestion des plaintes, etc, développement du plan et supports de communication ; mise en œuvre de la communication ; accessibilité ; Gestion des plaintes ; Gestion des feedbacks ; Suivi – évaluation du PMPP ; staff pour la mobilisation des parties prenantes).

L’équipe de sauvegarde de l’UIGP composée d’un Expert en Sauvegarde Environnementale, et d’un expert en Sauvegarde Sociale seront chargés du suivi de la mise en œuvre du PMPP, sous la supervision du Coordonnateur du projet. Cette équipe sera renforcée au besoin.

L’UIGP diffusera les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet). Ces coordonnées seront partagées à toutes les parties prenantes.

6.2. Budget estimatif et financement

Le budget pour la mise en œuvre du PMPP est intégré dans le coût du projet et les activités détaillées sont consignées dans le tableau ci-dessous. L’estimation du budget sera complétée avec l’évaluation du projet.

Le budget pour la mise en œuvre du PMPP durant la durée du projet hormis les coûts pour mémoire est estimé à « Deux cent dix-neuf millions (219 000 000) Francs CFA » Cf. détails du budget estimatif dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Coût des activités du PMPP

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires	Périodes/années	Coûts totaux	Observations
1. Estimation des salaires du personnel* et des dépenses connexes					
1 Mise à jour du plan de communication		(Budget de fonctionnement de WACA+)	180 jours après la mise en vigueur du projet	PM-	Le plan de communication s'élabore une fois et est mise à jour au besoin durant la durée de vie du projet
2. Evénements					
2a. Atelier national de partage du PMPP avec les représentants de toutes des parties prenantes		(Budget de fonctionnement de WACA+)	90 jours après la mise en vigueur du projet	PM	Le partage du PMPP peut se tenir juste après le lancement du projet
2b. Organisation des réunions, des consultations avec les collectivités territoriales, les administrations publiques, les PAPs et les ONG concernées		(Budget de fonctionnement de WACA+)	Deux séances après la mise en vigueur du projet	PM	Deux réunions annuelles sur toute la durée de vie du projet
3. Campagnes de communication					
3a. Activités de communication		(Budget de fonctionnement de WACA+)	Une activité au démarrage, à mi-parcours et à la clôture du projet	PM	Le plan de communication sera mis en œuvre et les actions pertinentes seront retenues et exécutées
3b. Conception des supports de communication (affiches, dépliants] et tenue de séances de communication à travers les médias (radios, télévision et presses écrites)		(Budget de fonctionnement de WACA+)	Toute la durée de vie du projet	PM	La communication grand public à travers les médias est évaluée en une seule fois, mais devra se faire en plusieurs séances tout au long de la durée de vie du projet
4. Formations					
4a. Formation sur les questions sociales/environnementales pour le personnel de l'UIGP et du maître d'œuvre	5	15 000 000	Une formation annuelle sur toute la durée de vie du projet (5 formations au total)	75 000 000	
4b. Formation du personnel de l'unité intégrée de gestion du projet (UIGP) sur les violences à caractère sexiste	1	3 000 000	Avant le démarrage des interventions physiques du projet	3 000 000	

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires	Périodes/années	Coûts totaux	Observations
4b. Formation des entreprises, des comités de gestion ACCB, bénéficiaires des appuis en termes de microprojets, différents employés, etc. sur les violences à caractère sexiste.	1	6 000 000	Avant le démarrage des interventions du projet	6 000 000	
5. Enquêtes auprès des bénéficiaires					
5a. Recrutement d'un bureau pour la conduite des enquêtes sur la perception à mi-parcours du projet (feedback)		(Budget de mise en oeuvre de WACA+)	Avant la revue à mi-parcours du projet	PM	Cette première enquête de satisfaction devra se baser sur les indicateurs de base du projet
5b. Recrutement d'un bureau pour la conduite des enquêtes sur la perception à la fin de projet		(Budget de mise en oeuvre de WACA+)	Avant la clôture du projet	PM	Cette deuxième enquête de satisfaction sera comparative aux résultats de l'enquête de mi-parcours
6a. Mise en place et formation des acteurs de mise en œuvre du MGP	5	2 000 000	120 jours après la mise en vigueur du projet	10 000 000	
6b. Déploiement des registres de plaintes au niveau des acteurs de mise en œuvre du MGP	10	1 000 000	A la formation des comités de gestion des plaintes	10 000 000	Le montant de cette activité permet de couvrir la confection des registres
6c. Information et sensibilisation des communautés vivant près du littoral sur l'existence et les procédures de gestion des plaintes, incluant le dispositif spécifique pour les plaintes VBG/EAS-HS	15	3 000 000	30 jours après la mise en place des comités (une quinzaine d'opération d'information et de sensibilisation)	45 000 000	La sensibilisation doit couvrir toutes les parties prenantes et toutes les localités proches du littoral
6d. Fonctionnement des comités de gestion des plaintes	1	10 000 000	Toutes les réunions des membres des comités	10 000 000	Un montant forfaitaire est prévu pour couvrir les frais de déplacement, de communication et de repas des membres des comités de gestion des plaintes
7. Autres dépenses					
7a. Mise place d'une plateforme (site web interactif, pages Facebook, Twitter)				PM	Les plateformes web du projet parent seront utilisées pour le projet WACA+ ; www.uigp.bi

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires	Périodes/années	Coûts totaux	Observations
7b. Edition et publication des rapports de suivi du PMPP	1	(Budget de mise en œuvre de WACA+)	Tous les trimestres	5 000 000	
Mise à jour PMPP	1	5 000 000	Après la revue à mi-parcours du projet	5 000 000	
BUDGET TOTAL CONSACRÉ À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES :				169 000 000	

Le présent budget prévisionnel est arrêté à la somme de : Cent Soixante Neuf Millions (169.000.000) FCFA soit USD 307.000 avec 1\$US=550 Xof.

6.3. Fonctions et responsabilités de la coordination

L'UIGP va incorporer les activités de mobilisation des parties prenantes dans le système de gestion du projet, dans le document de projet et dans le manuel de procédures du projet. L'équipe E&S ci-dessus décrite sera chargée de la mise en œuvre du PMPP et de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes.

Pour cela, ils seront appuyés par le Responsable aux investissements sociaux et verts, le spécialiste côtier, le Responsable Administratif et Financier, le Spécialiste Passation des Marchés (SPM), le Responsable Suivi-Evaluation (RSE). Ils seront appuyés par des spécialistes junior en environnement de social à déployer sur chaque site.

Le Coordonnateur du projet jouera un rôle majeur de supervision dans la mise en œuvre du PMPP. À cet effet, le processus sera enregistré, suivi et géré à travers la mise en place d'une base de données des parties prenantes.

Dans chacune des localités du projet, les Mairies, les ONG locales, les associations de développement aideront dans la sensibilisation et même le suivi des activités du projet.

Par ailleurs, ce dispositif sera renforcé par :

- la mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, etc.) qui servira de moyen d'accéder à toutes les informations : articles, passation de marché, annonces, rapports finaux et documents relatifs au Projet, tandis que les réseaux sociaux permettront de diffuser des informations complémentaires.
- la création d'adresses email et d'un numéro de téléphone vert, dédiés aux plaintes ; avec un dispositif spécifique pour les plaintes EAS-HS afin de garantir la confidentialité -
- l'établissement des voies accessibles aux groupes vulnérables de la communauté, notamment : représentantes de comités villageois (femmes) ou autres voies favorisées pour les plaintes EAS/HS qui pourrait soumettre des plaintes de la part de plaignants qui n'auraient peut-être pas accès aux voies proposées.

L'alimentation du système d'enregistrement et de suivi des griefs et de l'engagement des parties prenantes sera réalisé par le Spécialiste Sauvegarde Sociale.

7. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) définit le dispositif par lequel toute partie prenante au projet désireuse de soumettre une plainte, une réclamation ou une doléance peut s'adresser librement au projet sans crainte de représailles et dans les conditions les plus favorables que possible. Selon les dispositions de la NES 10 du CES, le MGP doit répondre aux critères minimums suivant :

1. offrir différentes manières par lesquelles les parties prenantes peuvent déposer leurs plaintes, y compris en personne, par téléphone, par message court, par courrier, par courriel ou sur un site web ;
2. disposer d'un registre écrit pour l'enregistrement des plaintes qui sera conservé comme une base de données
3. des procédures annoncées publiquement, fixant les délais d'accusé de réception, de réponse et de traitement des plaintes ;

4. la transparence sur la procédure d'examen des plaintes, la structure de gouvernance et les décideurs ;
5. les possibilités de recours (y compris dans le système judiciaire national) que les plaignants insatisfaits puissent engager lorsque leurs préoccupations n'ont pas trouvé de réponse.

7.1. Objectifs du Mécanisme de Gestion des Plaintes

La finalité du MGP est de renforcer la responsabilisation du projet vis-à-vis des communautés du littoral et parties prenantes en général. Ainsi, l'objectif global du présent mécanisme de gestion des plaintes est de s'assurer que les préoccupations, plaintes/réclamations, doléances et suggestions venant des communautés ou autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de ce projet soient promptement écoutées, analysées, traitées dans le but de détecter les causes et prendre des actions correctives et/ou préventives afin d'éviter une aggravation qui pourrait aller au-delà du contrôle du projet. Spécifiquement, le MGP vise à :

- établir et maintenir un cadre de dialogue et de réflexion avec les communautés et autres parties prenantes ;
- prévenir et traiter les problèmes ou conflits avant qu'ils ne deviennent importants et rectifier les malentendus qui peuvent déboucher sur des rumeurs néfastes pour le projet ;
- éviter les procédures longues et onéreuses pour déposer une plainte ;
- préserver la réputation du Projet dans ses zones d'interventions.

7.2. Parties prenantes concernées par le Mécanisme de Gestion des Plaintes

Les parties prenantes concernées par le MGP sont constituées de : tout individu, groupe d'individus ou structure affectés directement ou indirectement par les activités du projet ainsi que ceux qui peuvent avoir des intérêts dans une activité ou la capacité d'en influencer les résultats.

Ceux-ci peuvent comprendre les populations riveraines, les autorités locales ou traditionnelles, ou les autres services de l'Etat, la société civile locale ou nationale, les consultants (individuels et firmes), les entreprises du secteur privé, les organisations socioprofessionnelles vulnérables telles que les salicultrices, les pêcheurs ou toutes autres structures dont les activités se verraien affectées par les interventions du Projet, les employés mobilisés dans le cadre du projet etc.... .

7.3. Organisation et fonctionnement du MGP

7.3.1. Description du mécanisme de règlement des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes du projet WACA+ sera inspiré des acquis de celui du projet parent avec quelques réajustements (figure 1).



Figure 1: Représentation de l'actuel mécanisme de gestion des plaintes combinés du projet forêt classée et WACA Bénin

Selon les discussions avec les acteurs du projet, dans la pratique, les plaintes sont reçues à différents niveaux, ce qui permet aux plaignants de disposer de plusieurs options de soumission de leurs plaintes. En effet, les plaintes ont été reçues au niveau des chefs de villages, d'arrondissement, dans les mairies et parfois au niveau du secrétariat de l'UIGP. Ce faisant toutes les plaintes ont été reçues et ont fait l'objet de traitement avec des retours faits au plaignants (figure 2).

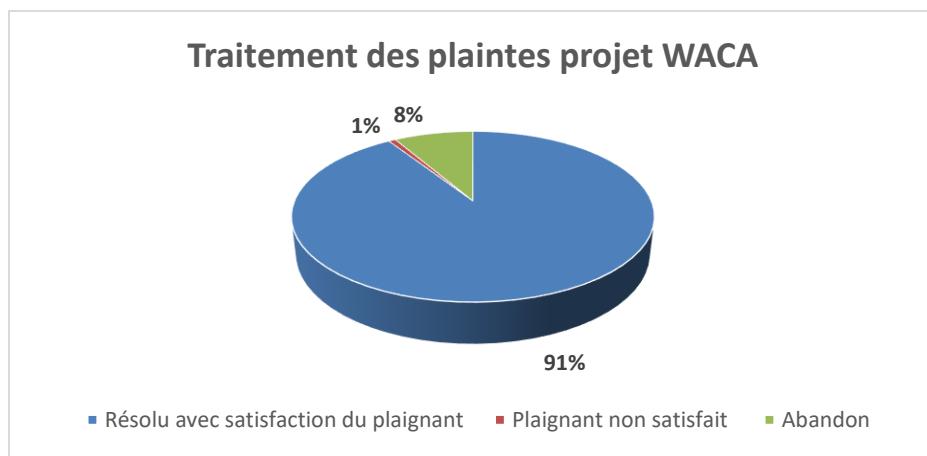


Figure 2. Statut du traitement des plaintes du projet WACA Bénin

Selon les données de cette figure, la plupart des plaintes reçues et traitées selon le dispositif actuel, a donné 91% de résolution avec satisfaction. Ce qui signifie que le dispositif actuel fonctionnement et devra être déployé et renforcé sur le WACA+. Le MGP devra aussi être opérationnalisé auprès des nouveaux acteurs de WACA+. Le tableau 7 présente les différentes étapes, la structuration, les délais et la responsabilisation des acteurs du projet pour mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes de WACA+.

Tableau 7 : Etapes du mécanisme de gestion des plaintes

N°	ETAPES	DESCRIPTION	DELAI	ACTEURS CONCERNÉS
1	Introduction et enregistrement de la plainte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute personne physique ou morale peut déposer une plainte ▪ Toute plainte est adressée aux acteurs de terrain (Mairies, arrondissement, quartier de ville/village, Comité de gestion des ACCB, ONG, Entreprises, Mission de contrôle etc. ...) ou à l'UIGP ▪ La plainte peut être émise par soi-même, par personne interposée, anonyme ou non ▪ La plainte ou suggestion peut être adressée dans l'une des formes suivantes : échange verbal en face à face, courrier formel, courrier électronique, appel téléphonique, SMS, message vocal (Tél. +229 0199 99 06 36; E-mail: uigplaintes@gmail.com) 	Immédiat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaignant ▪ Acteurs de terrain ▪ UIGP
2	Examen préliminaire de la plainte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation de la recevabilité de la plainte : justesse de la cible de la plainte, fait fondé ou non, situation déjà réglée, etc. ▪ La plainte jugée recevable est classée par type (réclamation, sécurité, pollution, etc.) et assignée à l'acteur concerné pour son traitement (partenaire de mise en œuvre, MdC, Entreprise, UIGP, etc.) ▪ Si la plainte est jugée irrecevable, une réponse motivée est fournie au plaignant ▪ Les plaintes de EAS/HS sont redirigées vers les GUPS (Guichet unique de protection sociale) pour traitement 	1j – 5j	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acteurs de terrain ▪ UIGP
3	Accusé de réception	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Envoi d'un accusé de réception à la personne ayant déposé la plainte ou son représentant ▪ Présentation de la façon dont la plainte sera traitée ▪ Ouverture d'un dossier 	1j – 5j	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acteurs de terrain ▪ UIGP
4	Résolution de la plainte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse de la situation et proposition de solutions possibles (sensibilisation, mesures physiques d'atténuation, formation, dédommagement, conciliation ou médiation, etc.) ▪ Partage des solutions possibles avec la MdC si l'Entreprise est l'organe désigné pour le traitement de la plainte ▪ Évaluation complémentaire et engagement du plaignant pour déterminer de façon 	5j – 20j	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acteurs de terrain ▪ UIGP ▪ Comité de pilotage

N°	ETAPES	DESCRIPTION	DELAI	ACTEURS CONCERNES
		<p>conjointe la meilleure solution : enquête, visites de terrain, recueil de témoignage, expertises techniques peuvent être nécessaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication de la solution ou réponse au plaignant et recherche d'un accord : réunion, échanges par téléphone ou e-mail fournissant explication claire justifiant la réponse tout en rappelant les options disponibles ▪ Mise en œuvre la solution ou réponse proposée : accord obtenu entre le plaignant l'organe du MGP ▪ Une plainte peut être résolue à l'un au moins des 3 niveaux suivants : Acteur de terrain concerné (MdC, Entreprise, partenaire de mise en œuvre, organes locaux de médiation), UIGP, Comité de pilotage ▪ Lorsque les plaintes touchent des dommages ou des risques graves et/ou de violations sérieuses des droits humains, une réponse rapide doit être trouvée soit par le MGP soit par renvoi à une autre instance avec une notification immédiate au plaignant de ce renvoi. 		
	Recours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étude du problème par le comité de pilotage en vue d'envisager ou non des mesures additionnelles raisonnables ; ▪ Facilitation dialogue par un médiateur indépendant acceptée par l'UIGP et le plaignant ; ▪ Evaluation par une expertise extérieure et indépendante de la plainte et proposition d'une solution objective. ▪ Processus juridique, s'il n'y a pas de résolution 	60 jours maximum	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CNP ▪ Médiateur indépendant ▪ Plaignant ▪ UIGP
5	Suivi de la résolution des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification régulière du statut de la plainte auprès de l'organe du MGP chargé de son traitement ▪ Enquête de satisfaction auprès du plaignant ▪ Dossier de plainte bouclé si plaignant satisfait ▪ Réexamen de la réponse/solution en cas de non satisfaction ▪ Renvoi de la réclamation à un autre organe du MGP 	Continu	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UIGP (SES, SSE) ▪ Plaignant
	Documentation et rapportage du processus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les plaintes déposées au niveau de chaque acteur de terrain sont rapportées à l'UIGP dans un délai maximum d'une semaine, soit 5 jours ouvrables (transfert des fiches de réclamations dûment complétées). ▪ Les situations d'importance majeure (accident, violences, dommages, etc.), font l'objet de rapport établi et partagé avec l'UIGP sans délai. ▪ Chaque acteur de terrain (coopérative, ONG, organes locaux de médiation, mairie, 		

N°	ETAPES	DESCRIPTION	DELAI	ACTEURS CONCERNES
		<p>CTAF, Entreprise, Mission de contrôle) prépare et partage avec l'UIGP un rapport narratif hebdomadaire de plaintes (plaintes enregistrées, niveau de traitement des plaintes, état d'avancement des actions de communication spécifiques, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les résultats doivent être documentés par les organes du MGP et centralisés au niveau de l'UIGP dans un registre centralisé. Dans les cas de risques et d'impacts sérieux et/ou de publicité négative, il sera produit une documentation écrite par le plaignant indiquant sa satisfaction après la réponse apportée. Dans les autres cas, une note de l'organe du MGP sur l'action et la satisfaction du plaignant et des autres parties prenantes est suffisante. Il est utile d'inclure les enseignements tirés lorsque la situation a été particulièrement complexe ou inhabituelle. ▪ Des formulaires spécifiques (formulaire plainte, registre de plaintes, déclaration de satisfaction, etc.) sont préparés pour faciliter la documentation et le rapportage du processus de gestion des plaintes. ▪ Dans tous les cas, les documents du MGP doivent préserver la confidentialité des détails et présenter des statistiques publiques désagrégées sur le nombre et le type de plaintes reçues, les actions prises et les résultats obtenus. ▪ Les acteurs de mise en œuvre du MGP recevront un renforcement continu de leurs capacités sur les thématiques suivantes (i) Remplissage des registres et tri des plaintes, (ii) Classification des plaintes, (iii) Méthode d'intermédiation et de résolution de plaintes, (iv) Gestion de plaintes VBG, EAS/HS, (v) Suivi de la mise en œuvre de plainte, etc... 		

7.3.2. Dispositif du mécanisme de gestion des plaintes

❖ Plaintes non liées aux VBG/EAS/HS

Sur la base des informations collectées et des propositions faites par les parties prenantes pendant les consultations, le mécanisme de gestion des plaintes devrait reposer sur deux (03) niveaux de recours à l'amiable (niveau village, commune et projet). Le but est de le rendre accessible et en adéquation avec les réalités sociales et culturelles locales. Toutefois le cas échéant en cas de non-résolution des plaintes, les plaignants peuvent faire un recours judiciaire.

A ce niveau, il s'agira de mettre en place un comité adh'oc dont les membres ne sont pas fixes ni connus à l'avance, mais qui devront se réunir en fonction de la plainte reçue au niveau de chef de village, du chef d'arrondissement, à l'IUGP ou tout autre acteur impliqué dans la mise en œuvre du projet(membres des comités de gestion des ACCB, ACP, du CENAGREF, du CNPGL, ADELAC etc...). Une attention sera accordée à l'inclusion d'une représentante des femmes et un représentant des jeunes de tous les villages concernés par le projet

Ce comité restreint se chargera de collecter et traiter les griefs et réclamations qui émaneront éventuellement des activités du Projet. Ce premier niveau offre l'avantage d'être facilement accessible et éventuellement éloigné des chefs-lieux de communes. Ce dispositif local a fortement été recommandé par les parties prenantes communautaires lors des consultations. Si les griefs enregistrés ne sont pas résolus par ce premier niveau, ils seront référencés au 2^{ème} niveau c'est-à-dire au niveau du comité de gestion des plaintes de la commune.

Selon la typologie et la complexité des plaintes, ce Comité pourra se faire assister par toute personne ressource désignée par le Chef de village/quartier sur proposition du Comité Restreint.

Sans s'y limiter, les acteurs pouvant faire partie des comités ad'hoc sont :

- Maire de la commune ou son représentant (*Président*) ;
- Des chefs de tous les villages concernés qui devront garder un registre ;
- Un (01) représentant de UIGP de préférence le spécialiste junior qui assurera le secrétariat ;
- Deux (02) représentants des PAP dont un (01) homme et une (01) femme ;
- Un représentant de ACCB ;
- Une (01) représentante de l'Association des Femmes (en charge des questions Genre VBG/HS) ;
- Un (01) représentant de l'Association des jeunes
- Le directeur de Guichet unique de protection sociale de la commune.

❖ Plaintes spécifiques aux VBG/EAS/HS

En cas de plaintes liées aux EAS/HS sur le projet, la priorité sera la préservation de l'identité de la victime/survivante et un soutien médical, psychologique, économique voir juridique à lui apporter. Les services du directeur de Guichet Unique de Protection Sociale de la commune concernée seront sollicités pour organiser la prise en charge nécessaire dans les meilleurs délais. Après l'urgence, le spécialiste en sauvegarde concerné doit automatiquement remonter l'information auprès de l'UIGP afin que les autres dispositions idoines soit prises pour la gestion détaillée de la plainte.

La procédure de gestion des plaintes EAS/HS suit les étapes ci-dessous décrites :

Tableau 1 : Procédure de gestion des plaintes d'EAS-HS

Etapes	Description	Délai	Acteurs concernés
Dépôt de plainte / signalement	Les survivant-es peuvent signaler les violences subies auprès de différents points d'entrée, tels que les GUPS, les relais communautaires, les ONG spécialisées VBG, ou la police républicaine. La ligne d'écoute disponible au niveau de l'UIGP et la plateforme numérique à réaliser peuvent aussi être utilisées. La plainte peut être émise par soi-même, par personne interposée, anonyme ou non.	Immédiat	Survivant-e, Parent, témoin ou autre GUP, Relais communautaire, ONG spécialisées VBG, Police républicaine
Orientation et évaluation	Les plaintes sont orientées vers le GUPS le plus proche pour une évaluation approfondie de la situation et des besoins du survivant ou de la survivante et en informe l'UIGP.	1-2j	GUPS UIGP

Etapes	Description	Délai	Acteurs concernés
Prise en charge	Les survivant-es reçoivent un soutien psychosocial, médical et/ou juridique, adapté à leurs besoins spécifiques.	1-3j	GUPS Centre de santé
Suivi et réintégration	Un suivi est assuré pour accompagner les survivant-es dans leur processus de guérison et de réintégration sociale.	A partir du signalement jusqu'à la clôture	GUPS UIGP Centre de santé

L'ensemble de ces actions devront être réalisées dans le respect de ces principaux principes ci-dessous:

- **Approche centrée sur le ou la survivant (e):** le ou la survivant(e) est au cœur du processus de gestion des cas.
- **Confidentialité et sécurité:** les informations relatives aux incidents VBG sont traitées avec la plus grande discréetion.
- **Transparence et responsabilité:** les procédures sont mises en œuvre de manière transparente et les acteurs impliqués rendent compte de leurs actions.
- **Coordination et collaboration:** les différents acteurs travaillent en étroite collaboration pour assurer une prise en charge holistique des survivant-es.

8. SUIVI PARTICIPATIF ET RAPPORTS

8.1. Elaboration des rapports de mise en œuvre du PMPP

L'UIGP a garanti la participation de toutes les parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Les parties prenantes participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet, notamment ceux contenus dans le PMPP.

Des outils de suivi (rapports mensuels, trimestriels et annuels) seront élaborés par l'UIGP pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Les responsables du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP sont les spécialistes en sauvegarde environnementale et en développement social du projet appuyés des spécialistes junior au niveau local ainsi que le spécialiste en suivi évaluation du projet.

Des approches participatives de suivi et d'évaluation seront intégrées autant que possible pour recueillir des informations auprès des parties prenantes autour des thèmes suivants :

- comment elles ont été informées sur le projet et si cela est suffisant ;
- si les activités et les objectifs du projet sont conformes à leurs attentes ;

- si elles ont reçu des informations sur le MGP (y compris la voie pour les plaintes sensibles notamment celles liées aux aspects EAS/HS), et si elles font confiance au MGP pour résoudre les éventuelles plaintes.

Des stratégies seront élaborées avec les comités de gestion des plaintes et à tous les niveaux sur la façon d'utiliser des méthodes participatives pour évaluer le rendement du PMPP. Des missions régulières de l'UGP sur le terrain seront organisées pour un suivi rapproché.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux, dialogues sectoriels et intersectoriels...) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UGP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- nombre de contributions, suggestion, recommandations prises en compte par l'UIGP dans les mécanismes de prise de décision
- nombre de publications traitant du projet dans les médias ;
- nombre de plaintes reçues ;
- nombre de plaintes traitées à la satisfaction des plaignants ;
- nombre de campagnes de sensibilisation organisées ;
- délai moyen de traitement des plaintes ;
- nombre de séances de diffusion du MGP ;
- nombre de séances de formation organisées ;
- nombre de supports de renforcement de capacités produits (présentations, études, synthèses...) ;
- nombre de salicultrices appuyées ;
- adéquation du budget alloué au niveau d'exécution des activités prévues ;
- nombre de personnes formées, sensibilisées, consultées ; et
- nombre de personnes informées du mécanisme de gestion des plaintes relatives aux EAS/HS
- nombre de plaintes sensibles reçues et traitées.
- Niveau de satisfaction des parties prenantes impliquées dans les activités du PMPP

Des indicateurs supplémentaires peuvent être ajoutés au cours du projet en fonction des stratégies de gestion adaptative et d'amélioration du rendement. Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés.

L’existence du mécanisme de gestion des plaintes, incluant les plaintes EAS/HS sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes. Par ailleurs, l’UIGP pourrait recourir à l’accompagnement d’une ONG locale pour la mise en œuvre du présent document, dans ses différentes zones d’intervention. Un coût estimatif de l’appui d’une telle ONG est évalué et intégré au coût du PMPP plus haut.

8.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes et des communications sur les risques seront rapportés tant aux différents acteurs concernés qu’aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s’appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L’existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes et sera révisé et mis à jour, au besoin, pendant la mise en œuvre du projet.

ANNEXES

1. Tableau synthèse des consultations initiale de Grand-Popo, Athiémé, Abomey-Calavi, Ouidah, Sèmè-Podji
2. Quelques images des consultations
3. Liste de présence aux différentes consultations

Tableau synthèse des consultations à Grand-Popo, Athiémé, Abomey-Calavi, Ouidah, Sémé-Kpodji

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet	Action(s) de suivi/Prochaines étapes	Calendrier/Date d'achèvement des actions de suivi
Chefs d'Arrondissement (CA) Les organisations non gouvernementales Les associations socio-professionnelles Les maraîchers Les pêcheurs Les élèves	Grand Popo 13/08/2025	<p>Population affectée : les pêcheurs, les maraîchères, les hôteliers, les chefs de cultes, les artisans, les salicuteurs, les sages, les commerçants, les femmes tressesseuse de ponch, les fumeuses de poissons, les propriétaires terriens, les populations riveraines</p> <p>Population concernée : les élus locaux, les chefs de culte, les ONG, les groupements et organisations paysannes, les commerçants, les vendeurs d'intrants agricoles, les populations de Grand Popo</p> <p>Besoins (des pêcheurs, des maraîchers, des populations riveraines)</p> <ul style="list-style-type: none"> • aménagement d'un port de pêches • dragage du fleuve • création d'un marché de poisson • construction d'une usine de mise en boite de tomate • restauration des mangroves • dotation en bateau de pêche • dotation de barque pour la traversé des fleuve pour les élèves • ouverture et aménagement des piste rurale • renforcement des capacité technique et financière • aménagement hydro-agricole • construction de toilette publique • réfection des infrastructures sociocommunautaire 	<p>Réponses aux préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel à l'accompagnement des sensibilisations pour un recensement exhaustive - Préoccupation retenue et sera transmise pour la recherche de solution - Doléance notée et sera prise en compte - Préoccupation légitime et importante est bien notée et sera prise en compte <p>Les besoins, après traitement et analyse seront prises en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet</p>		

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet	Action(s) de suivi/Prochaines étapes	Calendrier/Date d'achèvement des actions de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> • installation de chambre froide, valorisation des déchet agricoles pour la production d'énergie • étendre le réseaux électrique • construction de lycée agricole • construction des bassin de sel <p>Préoccupations des parties prenantes : Accorder un regard sur les activités d'orientation féminine à savoir le maraîchage, fumage du poisson Développer une économie circulaire</p>			
Chefs d'Arrondissement (CA) Les organisations non gouvernementales Les associations socio-professionnelles Les élèves Les femmes ménagères Les exploitants forestiers	Athiébé 14/08/2025	<p>Population affectée : les propriétaires terriens les ONG et association, les populations riveraines, les chasseurs, les exploitants forestiers, les pêcheurs, les femmes ménagères, les leaders</p> <p>Population concernée : les élus locaux, les bailleurs, les touristes, les commerçants, les artisans, les producteurs, les transformateurs, les acteurs de l'éducations, les agents de sécurités et de la protection des forêts, la mairie.</p> <p>Besoins (des pêcheurs, des maraîchers, des populations riveraines etc)</p> <ul style="list-style-type: none"> • appui technique et financier • la sécurisation des forêts • aménagement des pistes rurales • sensibilisation • renforcements des capacités • l'aménagement des berges. <p>Préoccupation des parties prenantes Accorder un regard sur la formation des femmes à la bonne gestion de fond perçus</p>	<p>Réponses aux préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préoccupation retenue et sera transmise pour la recherche de solution - Doléance notée et sera prise en compte - Préoccupation légitime et importante est bien notée et sera prise en compte <p>Les besoins, après traitement et analyse seront prises en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet</p>		

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet	Action(s) de suivi/Prochaines étapes	Calendrier/Date d'achèvement des actions de suivi
Chefs d'Arrondissement (CA) Chefs quartier (CQ) Chefs de village (CV) Les organisations non gouvernementales Les associations socio-professionnelles Les élèves	Abomey-Calavi 19/08/25	<p>Population affectée : les pêcheurs, les marayeuses, les guides touristiques, les pisciculteurs/aquacultures, les saliculieurs, les commerçants, les populations riveraines</p> <p>Population concernée : les commerçants, les restaurateurs, les artisans, les populations des arrondissements voisins, les transporteurs, les ONG, les associations villageoises, l'administration forestière.</p> <p>Besoins (des pêcheurs, des marayeuses, des populations riveraines etc)</p> <ul style="list-style-type: none"> • aménagement des voies d'accès • réinstallation des personnes affectées • sensibilisation des populations à travers des activités sportives initier des activités génératrices de revenue • reboisement d'essence végétal a croissance rapide, électrification • aménagement d'adduction d'eau potable • installation de panneaux solaire • renforcement des capacités financière à travers la micro finance. <p>Préoccupations des parties prenantes : Accorder un regard sur les activités d'orientation féminine à savoir le maraîchage, le fumage du poisson etc Veiller au bon suivi de projet</p>	<p>Réponses aux préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préoccupation retenue et sera transmise pour la recherche de solution - Doléance notée et sera prise en compte - Préoccupation légitime et importante est bien notée et sera prise en compte <p>Les besoins, après traitement et analyse seront prises en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet</p>		
Chefs d'Arrondissement (CA) Chefs quartier (CQ) Chefs de village (CV)	Ouidah 19/08/25	Population affectée : les pêcheurs, les maraîchères, les guides touristiques, les pisciculteurs, les saliculieurs, les commerçants, les populations riveraines, les marayeuses, les	<p>Réponses aux préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préoccupation retenue et sera transmise pour la recherche de solution 		

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet	Action(s) de suivi/Prochaines étapes	Calendrier/Date d'achèvement des actions de suivi
Les organisations non gouvernementales Les associations socio-professionnelles Les élèves		<p>horticultrices, les éleveurs, les producteurs de biopesticides.</p> <p>Population concernée : les commerçants, les consommateurs, les populations des arrondissements voisins, les transporteurs, les ONG, les associations villageoises, les générations futurs, les ONG, les pépiniéristes, les associations de gestion des aires communautaires et de conservation de la biodiversité.</p> <p>Besoins (des pêcheurs, des marayeuses, des populations riveraines etc)</p> <ul style="list-style-type: none"> • aménagement des voies d'accès • construction d'infrastructure sociocommunautaire • sensibilisation des populations à travers des activités sportives • renforcement en équipement pour la production de sel, de poisson fumée • dotation en tricycle et motopompe • assistance pour la vente de sel • assistance pour les formalités administratives • apport de sources alternatives d'énergie • développer des techniques de reboisement hydrologique • redynamisation des associations de gestion • mettre en place de micro-projet • renforcer les éco-gardes • promouvoir l'écotourisme • aménager les habitats des crocodiles • reboisement d'essence végétale à croissance rapide • électrification 	<ul style="list-style-type: none"> - Doléance notée et sera prise en compte - Préoccupation légitime et importante est bien notée et sera prise en compte <p>Les besoins, après traitement et analyse seront prises en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet</p>		

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet	Action(s) de suivi/Prochaines étapes	Calendrier/Date d'achèvement des actions de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> • aménagement d'adduction d'eau potable, installation de panneaux solaire • renforcement des capacités financière à travers la micro finance • intensifier les formations et l'assistance aux producteurs. <p>Préoccupations des parties prenantes : Accorder un regard sur les activités d'orientation féminine à savoir le maraîchage, le fumage du poisson etc Veiller au bon suivi de projet</p>			
Maire de la commune Chefs d'Arrondissement (CA) Chefs quartier (CQ) Chefs de village (CV) Les organisations non gouvernementales Les associations socio-professionnelles Les élèves	Sèmè-Podji 20/08/25	<p>Population affectée : les producteurs de canne à sucre, les pêcheurs de poisson, de crustacé, de gambas, les pêcheurs maritimes, les maraîchers, les carriéristes, les fumeuses de poissons, les salicultrices, les populations riveraines des zones proches de la mer, les coopératives transformatives de Jacynthe d'eau en natte et objet d'art, les associations socioprofessionnelles intervenants dans les zones proche des mangroves.</p> <p>Population concernée : les vendeuses de poissons, les sages et notables, les leaders religieux, les autorités locales, les leaders d'opinion.</p> <p>Besoins (des pêcheurs, des maraîchers, des populations riveraines etc)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance aux personnes menacées par la mer • Accroître le reboisement • Dotation en barque motorisée pour la collecte de la Jacynthe d'eau • Faire des aménagements de protection de côte à Sèyivè 	<p>Réponses aux préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préoccupation retenue et sera transmise pour la recherche de solution - Doléance notée et sera prise en compte - Préoccupation légitime et importante est bien notée et sera prise en compte <p>Les besoins, après traitement et analyse seront prises en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet</p>		

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet	Action(s) de suivi/Prochaines étapes	Calendrier/Date d'achèvement des actions de suivi
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les équipements des mareyeuses • Créer un marché d'écoulement pour les maraîchers • Renforcer les AGR, et les ACP • Sélectionner d'autre site et les intégrer dans la réserve de protection • Mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion de la biosphère • Appui à la création de village aquacole • Anticiper les impacts de la réalisation du projet sur les populations marines • Appui aux associations féminines • Délimiter les domaines de l'Etat et informer la population <p>Préoccupations des parties prenantes : Accorder un regard sur les activités d'orientation féminine à savoir le maraîchage, le fumage du poisson etc Veiller au bon suivi de projet</p>			

Détails des rencontres institutionnelles

Structure/Institution	Eléments discutés	Besoin/Recommandation
Préfecture maritime	<ul style="list-style-type: none"> Mission de préfecture maritime de surveillance et de sécurité des aires marines protégées Surveillance du respect de la période de repos biologique (1^{er} au 31 juillet) des AMP décrétée par le ministre de l'environnement La préfecture maritime collabore avec plusieurs d'autres acteurs institutionnels (Marine nationale, l'armée de l'air, la Police républicaine, et le Port autonome de Cotonou) Limite de collaboration entre les différentes parties prenantes institutionnelles à la gestion des AMP Faible implication des autres acteurs par la marine marchande chargée de la gestion des AMP 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une mission de partage d'expérience dans les pays qui sont avance sur la gestion des AMP (Gabon, Sierra Leone) Réorganisation institutionnelle avec attribution de rôles et responsabilité précis entre tous les acteurs de la gestion des AMP Mise en œuvre des recommandations issues de l'actualisation et de la simulation du plan d'urgence de pollution marine financé par le projet WACA
Marine nationale	<ul style="list-style-type: none"> Protection des espaces marins et côtier Appuyer les autres forces de sécurité nationale au besoin comme les sapeurs-pompiers sur des mission d'intervention en eau dépassant leur capacité (exemple repêchage du bus ayant chuté du fleuve Ouémé à Thio dans la nuit du dimanche 17 août 2025) Intervention en haute mer pour la surveillance des AMP 	Renforcer la marine nationale par des équipements de sauvetage et de protection individuelle des marins en mission
ADELAC	<ul style="list-style-type: none"> Mène des activités de protection et de gestion des différents plans d'eau du Bénin Aménagement de réserve biologique à l'intérieur de l'ACCB de la bouche du roy Dragage d'une section du chenal Aho 	<ul style="list-style-type: none"> Mener une étude approfondie sur la reconstruire la route l'eau le long de la lagune côtière par le dragage des secteurs encombrés et la mise à niveau du pont de Djonou Mener une étude sur l'assainissement des 5 doigts lagunaire afin de restaurer les écosystèmes et développer le transport fluvio lacustre le long de la lagune côtière
ANPT	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement du village Méko à des fins écotouristiques 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une mission conjointe WACA/ANPT de visite des aménagements de WACA en vue d'une

Structure/Institution	Eléments discutés	Besoin/Recommandation
	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement d'un terrain de golfe à l'intérieur de l'ACCB de la lagune côtière à Avlékété Développement de 5 circuits touristiques dans la ville de Ouidah : Mémoriel, Culturel, Vert, métier et Historique Développement prochain des aménagements du club Med 	<p>valorisation écotouristique par l'ANPT dans le circuit vert</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation des artisans à l'apprentissage aux constructions bioclimatiques Organisation d'une mission conjointe de visite du Belvédère de Bopa sur les rives du lac Ahémé en vue d'un aménagement
Cellule Nationale de Protection et de Gestion du Littoral (CNPGL)	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la loi sur le littoral et la convention d'Abidjan Membre du comité technique de pilotage du WACA La Cellule a bénéficié d'appui institutionnel pour sa mise en place Avis technique et validation des études initiées par le WACA Lenteur administrative entre le Cellule et WACA en raison du fait que les courriers et informations doivent transités par la DGEC avant de parvenir à la cellule 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la célérité institutionnelle entre le WACA et la Cellule Appuyer la cellule sur la sensibilisation des parlementaires et des acteurs de protection des ressources maritimes sur la convention d'Abidjan Appuyer la vulgarisation de la convention d'Abidjan et la loi littoral Mettre en œuvre la loi littorale avec l'appui à la prise des décrets d'application Renforcement de capacité des membres de la cellule Actualiser le rapport d'évaluation de la pollution du milieu marin Appuyer la mise en œuvre des recommandations de la mission d'inspection des plateforme pétrolières défectueuses de Sèmè-Podji Elaborer le plan d'aménagement de l'AMP de Donatin Mener des actions pour la gestion des déchets phosphatés en provenance du Togo (le projet WACA Togo et les dispositions de la Politique Opérationnelle 7.50 sur les voies d'eau internationales peuvent être utilisées à cette fin)
Agence Bénin Tourisme (ABT)	<ul style="list-style-type: none"> Promotion de la destination touristique à travers des activités de communication, d'organisation des actions de visibilité (visite Ciara), des salons et des festivales 	<ul style="list-style-type: none"> Appui pour la communication et la visibilité des actions Développer le tourisme régénératif, agricole et industriel Mener une étude pour le développement du business modèle par le sport pour la sensibilisation

Structure/Institution	Eléments discutés	Besoin/Recommandation
	<ul style="list-style-type: none"> Le volet promotion écotouristique se fait à travers la valorisation de la rivière noire, la bouche du roi, Ganvié et la route des Tatas 	
CENAGREF	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la gestion des AMP Appui à la mise en œuvre des plans d'aménagement des ACCB 	<ul style="list-style-type: none"> Appui au renforcement les capacités institutionnelles du CENAGREF par des formations et la reprise de son organigramme Mis en œuvre du plan d'aménagement et de gestion du littoral Revoir le plan de restructuration du CENAGREF Mis en œuvre d'un plan d'investissement prioritaire Mis en place d'un système d'alerte précoce.

Photos des activités de consultation menées



Présentation des activités du projet



Travaux de groupe pour l'identification de chaque catégorie de partie prenantes et leurs besoins



Travaux de groupe pour l'identification de chaque catégorie de partie prenantes et leurs besoins



Restitution des travaux de groupe

Etape de Grand-Popo, 13 août 2025

Prise de vue : Landry Adeagbo, 13 août 2025



Présentation des activités du projet



Travaux de groupe pour l'identification de chaque catégorie de partie prenantes et leurs besoins



Restitution des travaux de groupe



Participation du Chef d'Arrondissement

Etape de Athiémé, 14 août 2025

Prise de vue : Landry Adeagbo, 14 août 2025



Présentation des activités du projet



Travaux de groupe pour l'identification de chaque catégorie de partie prenantes et leurs besoins



Restitution des travaux de groupe

Etape d'Abomey-Calavi, 19 août 2025

Prise de vue : Landry Adeagbo, 19 août 2025



Présentation des activités du projet



Travaux de groupe de femmes pour l'identification de chaque catégorie de partie prenantes et leurs besoins



Travaux de groupe pour l'identification de chaque catégorie de partie prenantes et leurs besoins



Restitution des travaux de groupe



Photo d'ensemble à la fin des travaux de consultation à Ouidah

Etape de Ouidah, 19 août 2025

Prise de vue : Landry Adeagbo, 19 août 2025



Présentation des activités du projet



Travaux de groupe pour l'identification de chaque catégorie de partie prenantes et leurs besoins



Participation du maire et de son adjoint



Photo d'ensemble à la fin des travaux de consultation à Sémè-Podji

Etape de Sémé- Kpodji, 20 août 2025

Prise de vue : Landry Adeagbo, 20 août 2025



Atelier de restitution du PMPP du 28 août 2025

Prise de vue : Landry Adeagbo, 28 août 2025